

NOTAIRES

**BERQUIN**

NOTARISSEN

Berquin Notaires SCRL  
avenue Lloyd George 11  
1000 Bruxelles  
RPM Bruxelles 0474.073.840

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Numéro dossier : PVM/MBT/2212238/iv

Répertoire : 2021/103205

"S.A. D'IETEREN N.V."

société anonyme

à 1050 Bruxelles, rue du Mail 50

TVA (BE) 0403.448.140 Registre des Personnes Morales Bruxelles

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ce jour, le vingt-sept mai deux mille vingt et un.

A 1050 Bruxelles, rue du Mail 50.

Devant **Peter VAN MELKEBEKE**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,

#### **S'EST REUNIE**

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "**S.A. D'IETEREN N.V.**", ayant son siège à 1050 Bruxelles, rue du Mail 50, ci-après dénommée la "*Société*".

#### **IDENTIFICATION DE LA SOCIETE**

La Société a été constituée par acte reçu par le notaire De Ro, autrefois à Saint-Josse-ten-Noode, le 28 juillet 1919, publié aux Annexes du Moniteur belge du 21 août suivant, sous le numéro 6998.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par procès-verbal dressé par le notaire Peter Van Melkebeke, à Bruxelles, le 28 mai 2020, publié aux Annexes du Moniteur belge du 13 juillet suivant, sous le numéro 20078747.

La Société est inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0403.448.140.

Le site internet de la Société est [www.dieteren.com](http://www.dieteren.com).

L'adresse électronique de la Société est [info@dieteren.com](mailto:info@dieteren.com).

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE - COMPOSITION DU BUREAU**

La séance est ouverte à 15 heures 37 minutes sous la présidence de Monsieur D'IETEREN Nicolas, domicilié à Chalet Rosalp, 1972 Anzère, Suisse, qui désigne

comme secrétaire : Madame COENS Amélie, domiciliée à Avenue J.F. Debecker 121, 1200 Bruxelles, et

comme scrutateurs :

- Monsieur PÉRIER Olivier, domicilié à Avenue du Vert Chasseur 64D, 1180 Uccle ;

- Monsieur LAVIOLETTE Arnaud, domicilié à Avenue de l'Université 99 (6me étage), 1050

Bruxelles.

#### **COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE - LISTE DE PRESENCES**

Sont présents ou représentés les actionnaires et les titulaires de parts bénéficiaires dont le nom, le prénom et l'adresse ou la forme juridique, la dénomination et le siège, ainsi que le nombre d'actions et de parts bénéficiaires que chacun d'eux possède, sont repris sur la liste de présences

qui restera annexée au présent procès-verbal.

Cette liste a été signée par les représentants des actionnaires. Les procurations resteront dans les archives de la Société.

Dans cette liste sont également repris les actionnaires qui ont voté par correspondance conformément à l'article 33 des statuts.

Ensuite, la liste a été clôturée par la signature des membres du bureau et du notaire soussigné.

#### **EXPOSE DU PRESIDENT**

Le président expose et me requiert, moi, notaire, d'acter ce qui suit :

**La présente assemblée a pour ordre du jour :**

**1. Changement de la dénomination de la Société.**

*Proposition de changer la dénomination de la Société en "D'leteren Group" et d'adapter les statuts de la Société en conséquence.*

**2. Procuration au Conseil d'administration afin d'exécuter le point à l'ordre du jour qui précède.**

*Proposition de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration afin d'exécuter la résolution qui précède, et plus particulièrement en vue de coordonner les statuts.*

**3. Procuration pour la coordination des statuts.**

*Proposition de conférer tous pouvoirs au notaire soussigné, ou à tout autre notaire et/ou collaborateur de "Berquin Notaires" SCRL, afin de rédiger le texte de la coordination des statuts de la Société, le signer et le déposer dans la base de données électronique prévue à cet effet, conformément aux dispositions légales en la matière.*

**4. Procuration pour les formalités.**

*Proposition de conférer tous pouvoirs à Amélie Coens, Adriaan De Leeuw et Isabelle Stanson, qui tous, à cet effet, élisent domicile à 1050 Bruxelles, Rue du Mail 50, chacun agissant séparément, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.*

#### **EXPOSE DU PRESIDENT (SUITE)**

Le président déclare que le conseil d'administration a décidé, vu les circonstances actuelles (Crise du Corona) et les dispositions légales y afférant, que les actionnaires peuvent uniquement voter à distance (vote par correspondance), en combinaison avec le vote par procuration qui doit être donné à la Société ou à toute personne désignée par la Société, à savoir Madame COENS Amélie, prénommée, à condition que ces procurations contiennent des instructions de vote spécifiques pour chaque proposition de résolution figurant à l'ordre du jour.

Les procurations dûment données à une autre personne que la Société ou Madame COENS Amélie, prénommée, seront prises en compte, même si le mandataire indiqué dans lesdites procurations ne peut pas être physiquement présent à cette assemblée.

Le conseil d'administration a également décidé que seules des questions par écrit peuvent lui être posées. L'assemblée est diffusée ce jour sous format vidéo (webcast). Les réponses aux questions écrites sont données oralement pendant ce webcast et le procès-verbal de cette assemblée sera publié sur le site internet de la Société au plus tard le jour de la présente assemblée. Ces mesures ont été annoncées dans la convocation à la présente assemblée.

\*\*\*

Le président poursuit son exposé avec les constatations suivantes à propos de la légalité de

la réunion concernant les convocations, l'accès à la réunion, le quorum de présence, le droit de vote et le quorum de majorité exigé.

#### **I. Convocations**

Les convocations contenant l'ordre du jour et les propositions de résolution ont été faites conformément à l'article 7:128 du Code des sociétés et des associations.

A cet effet, des annonces ont été insérées dans :

- a) le Moniteur belge du 27 avril 2021 ;
- b) l'Echo (électronique) du 27 avril 2021 ;
- c) le De Tijd (électronique) du 27 avril 2021.

Le président dépose les pièces justificatives de ces documents sur le bureau après les avoir fait parapher par les membres du bureau.

Le texte de la convocation, les modèles de procuration et de vote par correspondance ainsi que la proposition de texte coordonné des statuts ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société ([www.dieteren.com/fr/assemblees-generales](http://www.dieteren.com/fr/assemblees-generales)) à partir du 27 avril 2021.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées ou le cas échéant des e-mails (si une adresse électronique a été communiquée à la Société aux fins de communiquer avec elle), qu'une convocation a été envoyée par lettre ou le cas échéant par e-mail le 27 avril 2021 aux titulaires de titres nominatifs, aux administrateurs et au commissaire.

Le président déclare et l'assemblée reconnaît qu'il n'existe pas de titulaires d'obligations convertibles, ni de titulaires de droit de souscription nominatifs, ni de titulaires de certificats nominatifs émis avec la collaboration de la Société.

#### **II. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée**

Concernant la participation à la présente assemblée générale, le bureau a vérifié si les articles 25, 26 et 33 des statuts ont été respectés, ce qui nous, notaire, a été confirmé par le bureau ; les différentes pièces à l'appui ainsi que les originaux des procurations et des formulaires de vote par correspondance seront conservés dans les archives de la Société.

#### **III. Quorum de présence et de vote**

En ce qui concerne le quorum de présence et de vote, le président constate que :

a) la présente assemblée ne pourra valablement délibérer que si les actionnaires présents ou représentés et les actionnaires qui se sont exprimés par correspondance représentent la moitié au moins du capital et que si les titulaires de parts bénéficiaires représentés représentent la moitié au moins des parts bénéficiaires de la Société.

Il résulte de la liste de présence que 43.488.594 actions et 5.000.000 parts bénéficiaires sur les 54.367.928 actions et les 5.000.000 de parts bénéficiaires existantes sont représentées (en ce compris les actions pour lesquelles les actionnaires se sont exprimés par correspondance), de sorte que le quorum de présences est atteint.

La Société possède à ce jour 1.061.451 actions propres ; par conséquent le nombre d'actions avec droit de vote s'élève à 53.306.477 et le nombre de parts bénéficiaires avec droit de vote s'élève à 5.000.000.

b) La proposition sub 1 ne sera acceptée que si elle réunit les trois quarts des voix et les propositions sub 2 à 4 ne seront acceptées si elles réunissent la majorité des voix.

c) Chaque action et chaque part bénéficiaire donnent droit à une voix (article 32 des statuts).

#### **QUESTIONS**

Le président constate qu'aucune question n'a été posée par écrit à l'avance.

### **CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE**

Cet exposé est vérifié et reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

### **DELIBERATION - RESOLUTIONS**

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes :

#### **Changement de la dénomination de la Société**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société avec effet à ce jour en "D'leteren Group" et déclare avoir connaissance du contenu de l'article 2:3 du Code des sociétés et des associations.

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

##### **"ARTICLE 1. - Forme, dénomination.**

La société a la forme d'une **société anonyme**. Sa dénomination est "**D'leteren Group**".

La société est une société cotée au sens des articles 1:11 et 7:1 du Code des sociétés et des associations."

##### **Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions et de parts bénéficiaires pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 48.488.594

2/ la proportion du capital représentée par ces actions : 79,99%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 48.488.594

dont

<b>POUR</b>	48.383.299
<b>CONTRE</b>	0
<b>ABSTENTION</b>	105.295
<b>Procuration au Conseil d'administration afin d'exécuter le point à l'ordre du jour qui précède</b>	

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration afin d'exécuter la résolution qui précède, et plus particulièrement en vue de coordonner les statuts.

##### **Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions et de parts bénéficiaires pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 48.488.594

2/ la proportion du capital représentée par ces actions : 79,99%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 48.488.594

dont

<b>POUR</b>	48.383.299
<b>CONTRE</b>	0
<b>ABSTENTION</b>	105.295
<b>Procuration pour la coordination des statuts</b>	

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au notaire soussigné, ou à tout autre notaire et/ou collaborateur de "Berquin Notaires" SCRL, afin de rédiger le texte de la coordination des statuts

de la Société, le signer et le déposer dans la base de données électronique prévue à cet effet, conformément aux dispositions légales en la matière.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions et de parts bénéficiaires pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 48.488.594

2/ la proportion du capital représentée par ces actions : 79,99%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 48.488.594

dont

<b>POUR</b>	48.383.299
<b>CONTRE</b>	0
<b>ABSTENTION</b>	105.295
<b>Procuration pour les formalités</b>	

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à Amélie Coens, Adriaan De Leeuw et Isabelle Stanson, qui tous, à cet effet, élisent domicile à 1050 Bruxelles, Rue du Mail 50, chacun agissant séparément, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions et de parts bénéficiaires pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 48.488.594

2/ la proportion du capital représentée par ces actions : 79,99%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 48.488.594

dont

<b>POUR</b>	48.383.299
<b>CONTRE</b>	0
<b>ABSTENTION</b>	105.295

**CLAUSES FINALES NOTARIALES**

**INFORMATION - CONSEIL**

Les comparants déclarent que le notaire les a entièrement informés sur leurs droits, obligations et charges découlant des actes juridiques dans lesquels ils sont intervenus et qu'il les a conseillés en toute impartialité.

**DROIT D'ECRITURE (Code des droits et taxes divers)**

Le droit d'écriture s'élève à nonante-cinq euros (95,00 EUR).

**IDENTITE**

Le notaire confirme les données d'identité du président au vu de sa carte d'identité.

**CLOTURE DE L'ASSEMBLEE**

L'assemblée est clôturée.

**DONT PROCES-VERBAL**

Dressé lieu et date que dessus.

Après lecture partielle et commentée de l'acte, les membres du bureau et moi, notaire, avons signé.

Suivent les signatures.

*Délivrée avant enregistrement ;*

*- soit, en application de l'art. 173, 1 bis du Code des Droits d'Enregistrement en vue du dépôt au greffe du tribunal de commerce conformément art. 67 du Code des sociétés;*

*- soit, en application de la décision administrative d.d. 7 juin 1977, nr. E.E. / 85.234.*